



INFORMATIONS  
DESTINÉES À VOS  
COLLABORATEURS

## CONDITIONS D'UTILISATION DE VOTRE *billet non daté*

### Mon billet a expiré pendant la période de fermeture des parcs, est il encore valable?

Si votre billet (billet physique ou e-ticket) expire entre le 15 mars et le 15 octobre 2020 (voir dates précises écrites sur le billet) et qu'il n'a pas été utilisé, **sa validité est prolongée jusqu'au 31 mars 2021.**

La prolongation est faite automatiquement dans nos systèmes vous n'avez pas de démarche à faire si ce n'est l'enregistrement recommandé de votre visite sur notre plateforme. Présentez vous directement à l'entrée des Parcs avec votre billet en vous inscrivant au préalable sur la plateforme d'enregistrement (recommandé).

**À noter :** les e-billets doivent être téléchargés et imprimés avant leur date d'expiration.



**PENSEZ À VOUS  
ENREGISTRER !**

Réservez la ou les dates de visite souhaitées sur notre plateforme de réservation pour garantir votre accès aux parcs :

<https://www.disneylandparis.com/fr-fr/enregistrement-billets>

NOS PRINCIPALES MESURES D'*hygiène* ET DE *sécurité*



Capacité limitée  
et **nouveau système  
de réservation**



Port du  
**masque  
obligatoire**



Respect de la  
**distanciation  
physique**



Distributeurs  
de **Gel  
Hydroalcoolique**

